



Paris, le 8 septembre 2010

## LE RETOUR DES VIGILES : A LA PJJ AUSSI, UN ETE POURRI !

En plein mois d'août, l'administration est revenue sur les engagements pris début juillet suite à la mobilisation contre la présence de vigiles à l'EPE de Pantin. Dans un courrier, en date du 2/08/2010 adressé aux organisations syndicales, le DIR Ile de France annonce la relance de cette expérimentation sous une forme modifiée : le volet intervention d'une société de surveillance en « *soutien à la fonction éducative dans la gestion de passages à l'actes dans l'enceinte de l'EPE* » deviendrait intervention d'une société de surveillance pour la « *sécurisation périmétrique du site vis-à-vis des intrusions externes de façon à garantir un espace éducatif sécurisé et serein* ».

La DIR fait référence dans son courrier à une « continuité des décisions et des débats du CTPIR du 7 et 8/07/2010 », ce qui relève de l'extrapolation, sauf à considérer que les décisions du CTPIR sont uniquement celles du DIR.

Cette note fait également référence à la rencontre entre le Directeur de la PJJ et les organisations syndicales qui a eu lieu après le rendez vous au ministère de la Justice imposé par la mobilisation des personnels et la prise de position de nombreux partenaires.

Les interlocuteurs de nos organisations au cabinet de la Ministre avaient invalidé l'expérimentation d'une co-présence de vigiles et d'éducateurs au sein de l'EPE et annoncé qu'ils donnaient consigne au Directeur de la PJJ de mettre en place un groupe de travail ainsi qu'un calendrier pour une nouvelle expérimentation. Au lendemain de cette audience, le Directeur de la PJJ acceptait, sur l'insistance des organisations syndicales, d'élargir la question de la violence à l'ensemble des difficultés rencontrées dans les structures de placement et proposait de mettre en place un groupe de travail sur l'hébergement dont les travaux devaient commencer en septembre. Le compte rendu du CTP central du 9/07/2010 paru sur Intranet qui marquait la reprise du dialogue social suite au retrait de ce projet de co-présence vigiles/éducateurs, atteste de l'engagement du Directeur.

Ce pan de l'expérimentation repoussé, grâce à la mobilisation des personnels, revient aujourd'hui par la fenêtre après toilettage par la Direction de la PJJ via la DIR Ile de France. Ainsi 3 critères doivent dorénavant être réunis permettant de désigner l'EPE où se déroulerait l'expérimentation : l'accord du Directeur de service, l'existence de locaux extérieurs pour héberger les vigiles et le constat d'intrusions répétées dans le foyer. D'après la DIR, c'est l'EPE de Pantin qui, fort opportunément, répond à ces trois critères, quitte à déformer la réalité des intrusions dans cet établissement !

Contrairement à ce qu'avait laissé entendre le Directeur de la PJJ, l'urgence de la situation ne souffre pas d'attendre les conclusions du groupe de travail national sur l'hébergement. Dès le 1er

novembre, des vigiles seraient présents à l'EPE de Pantin. Le climat de l'été aurait-il influencé la Direction de la PJJ ?

Nous avons bien compris que la Direction de la PJJ persistait dans sa volonté d'expérimenter ce type de projet. Toutefois, suite à la mobilisation des professionnels et de leurs partenaires, nous avons pris acte avec satisfaction, mais sans illusions, de la proposition de discussions sur les difficultés de fonctionnement des hébergements en y incluant la question de la violence.

**Cet acharnement à mettre en œuvre sans différer, un projet semblable avant la fin des travaux du groupe national sur l'hébergement, pose à nouveau la question de la crédibilité du contenu du dialogue social mis en place par cette administration.**